

BILAN D'APTITUDE PROFESSIONNEL INDIVIDUEL (BAPI)

Durée
16 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : C1356
Formateurs : IFSB
Effectif max : 12 participants
Rythme : journée
Langue : FR
Tarif : 720,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Le public cible est constitué de professionnels manuels non qualifiés, c'est-à-dire de personnes qui n'ont pas de diplôme ou de certification formelle, mais qui souhaitent intégrer ou se reconvertir dans le secteur de la construction.

OBJECTIF

Un bilan de compétences professionnel individuel pour des métiers de la construction est une démarche structurée qui vise à déterminer le compétences identifiant leurs acquis, leurs aptitudes et leurs potentiels. L'objectif est de leur fournir un profil professionnel clair et de définir un parcours d'évolution (certification, formation).

CONTENU DE LA FORMATION

Phase préliminaire (diagnostic et objectifs):

-Entretien individuel avec un conseiller pour comprendre le parcours du salarié, ses motivations et son projet professionnel.
-Présentation des objectifs et de la méthodologie du bilan.

Évaluation des compétences techniques:

-Maçonnerie : Lecture de plans simples, techniques de montage de blocs, préparation de mortier, utilisation des outils.
-Façadier : Préparation de surfaces, application d'enduits, techniques de finition, maîtrise des outils.
-Plaquiste : Pose d'ossatures, installation de plaques de plâtre, techniques de jointoiement.

Évaluation des compétences d'organisation :

-Gestion de son poste de travail (propreté, sécurité).
-Capacité à estimer les quantités de matériaux et à optimiser l'utilisation.
-Rigueur dans l'exécution des tâches.

Évaluation des compétences sociales (savoir-être) :

-Communication avec les collègues et l'encadrement.
-Sens de la sécurité, respect des consignes.
-Travail en équipe, entraide.

Conclusion (Synthèse et plan d'action):

-Restitution des résultats et du profil de compétences du salarié.